



# ÉTAT CIVIL

## INFORMATIONS IMPORTANTES:

- Les documents d'état civil doivent avoir été **établis depuis moins de 6 mois**.
- Les autorités suisses demandent des **documents originaux** qui ne seront pas restitués.
- **Tous les documents d'état civil doivent porter une apostille faisant référence à la signature de l'officier de l'état civil sur le document principal.**
- Tous les documents d'état civil azerbaïdjanais doivent être accompagnés d'une traduction officielle dans une langue nationale suisse.

## NAISSANCE:

- L'original ou un extrait certifié par un notaire du certificat de naissance avec apostille, y inclus une traduction officielle dans une langue nationale suisse
- Copie du passeport étranger ou de la carte d'identité étrangère de l'enfant
- si les parents de l'enfant ne sont pas mariés : l'original de la reconnaissance de paternité avec apostille, y inclus une traduction officielle dans une langue nationale suisse

## MARIAGE:

- L'original ou un extrait certifié par un notaire du certificat de mariage avec apostille, y inclus une traduction officielle dans une langue nationale suisse
- L'original ou un extrait certifié par un notaire du certificat de naissance du partenaire étranger avec apostille, y inclus une traduction officielle dans une langue nationale suisse avec apostille
- Confirmation originale de l'état civil du conjoint étranger:
  - *en cas de célibat*: confirmation que la personne n'a jamais été mariée, munie d'une apostille, y inclus une traduction officielle dans une langue nationale suisse
  - *en cas de divorce*: confirmation de l'état civil «divorcé(e)» avec effet juridique et apostille et certificat de divorce avec apostille. La confirmation et le certificat doivent être accompagnés d'une traduction officielle dans une langue nationale suisse
  - *en cas de veuvage*: confirmation de l'état civil «veuf/veuve» et certificat de décès du conjoint décédé avec apostille. La confirmation et le certificat doivent être accompagnés d'une traduction officielle dans une langue nationale suisse
- Certificat de résidence original avec apostille, y inclus une traduction officielle dans une langue nationale suisse
- Copie du passeport ou de la carte d'identité du partenaire étranger

## DEMANDE DE PRÉPARATION DU MARIAGE EN SUISSE:

[\(Voir fiche d'information séparée.\)](#)

## DIVORCE:

- Confirmation originale de l'état civil «divorcé(e)» avec effet juridique et apostille, y inclus une traduction officielle dans une langue nationale suisse
- Certificat de divorce original avec apostille, y inclus une traduction officielle dans une langue nationale suisse

## DÉCÈS:

- Acte de décès original avec apostille, y inclus une traduction officielle dans une langue nationale suisse